



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Carnaval de la Plaine à Marseille

Question au Gouvernement n° 3887

Texte de la question

CARNAVAL DE LA PLAINE À MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Julien Ravier.

M. Julien Ravier. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur – qui semble être à l'extérieur aujourd'hui. Alors que de nombreux départements sont reconfinés et que l'on demande aux Français toujours plus d'efforts, à Marseille, ce week-end, c'était carnaval. Comme chaque année, le carnaval de La Plaine a bien eu lieu, sans aucune déclaration en préfecture, sans aucune autorisation ; il a réuni 6 500 personnes, sans masque ni respect de la distanciation et des gestes barrières. Bref, c'est un véritable scandale sanitaire.

Pourtant, ce carnaval, organisé par des collectifs pirates dans un but politique, avait bien été annoncé dans la presse. Le maire de Marseille et les maires de secteur membres du Printemps marseillais étaient au courant. Pire, des élus de cette nouvelle majorité y ont pris part et le revendiquent. Il aura fallu attendre vingt et une heures pour que la municipalité condamne ce qui s'appelle désormais le carnaval de la honte.

Cette inaction et ce silence coupables ne peuvent que nous interroger sur d'éventuelles complicités, qu'elles soient actives ou passives. L'irresponsabilité de ce rassemblement est une véritable insulte aux victimes, aux malades, aux soignants et à l'ensemble de nos compatriotes qui subissent un troisième confinement. Quand la France entière fait des efforts pour lutter contre la crise sanitaire, d'autres se permettent de créer un foyer de contaminations géant, assorti de dégradations d'un montant de 100 000 euros.

Je tiens à remercier M. le ministre de l'intérieur d'avoir accédé à ma demande d'augmenter les effectifs de police à Marseille. Pour autant, il semble que les forces de l'ordre n'aient pas été diligentées en nombre suffisant dès le début de la manifestation sauvage pour empêcher les débordements.

Nous avons besoin d'une enquête qui fasse toute la lumière sur ces événements, sur la responsabilité des collectifs, sur les dysfonctionnements des services de l'État et, surtout, sur l'éventuelle implication de cette municipalité laxiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. Le ministère de l'intérieur est bien là, en la personne de Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Elle a la parole.

Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté. Nous partageons votre indignation : dans la période de pandémie que nous vivons, nous avons tous et toutes envie de participer à une fête, à un apéro sans Zoom ou à un carnaval, mais nous ne le faisons pas...

M. Pierre Cordier. Il fallait envoyer les CRS !

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée*car, comme le disait Albert Camus, « un homme, ça s'empêche ». Le Gouvernement condamne très fermement ce rassemblement de plus de 6 000 personnes. Je leur demande d'ailleurs solennellement de se faire tester et de s'isoler car ce carnaval a peut-être créé un foyer géant de contaminations, dont les conséquences sanitaires pourraient être graves.

Cet événement non déclaré était illégal et la justice aura à se prononcer sur le cas des dizaines de personnes qui ont été interpellées.

M. Pierre Cordier. Huit !

Mme Marlène Schiappa, *ministre déléguée* . Les forces de l'ordre ont effectué plus de 38 000 contrôles dimanche dernier, mais les policiers et les gendarmes n'ont pas pour mission de pallier l'irresponsabilité des individus.

La seule manière de sortir de la pandémie est la solidarité : il faut se montrer solidaire des soignants, des policiers et des gendarmes tout en continuant de respecter les gestes barrières. Cela n'a pas été le cas à Marseille, ce que je condamne très fermement. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Ravier.

M. Julien Ravier. Quel amateurisme dans cette nouvelle majorité municipale marseillaise ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

Données clés

Auteur : [M. Julien Ravier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3887

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Citoyenneté

Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 mars 2021](#)